

Formuler des objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques sont la traduction opérationnelle d'une demande formulée en termes de contenu à acquérir. Les objectifs pédagogiques doivent être définis de façon à pouvoir vérifier dans quelle mesure la formation a permis de les atteindre. Ils doivent donc décrire avec le plus de précision possible les activités que les stagiaires seront capables de réaliser à l'issue de la formation, et non pas ce qu'ils seront censés savoir.

La définition des objectifs pédagogiques, c'est-à-dire le centrage sur les personnes et sur leurs capacités attendues après la formation, garantit que la formation soit un réel investissement pour l'entreprise. Elle favorise le choix de la réponse la plus juste au besoin de formation recensé. Elle permet également de guider le formateur dans le choix de sa méthode pédagogique.

Les objectifs pédagogiques doivent être formulés en termes de résultats attendus à l'issue de la formation et si possible en se plaçant du point de vue des stagiaires. Avant de les formuler, il est donc nécessaire de s'interroger sur :

- le savoir-faire nouveau que les stagiaires vont acquérir ;
- les comportements nouveaux dont ils devront faire preuve et comment ;
- les difficultés nouvelles que cet apprentissage va leur faire connaître.

Les objectifs pédagogiques doivent décrire un comportement attendu en fin de formation, observable et mesurable, ils s'expriment donc de la façon suivante :

« être capable de »

+

verbes exprimant des actions observables

+

critères de performance

+

conditions de réalisation

La définition des objectifs pédagogiques est une condition nécessaire et non suffisante de réussite. Mais elle ne doit pas constituer un obstacle insurmontable.